

::: Règlement général

Responsabilité :::

Le participant est responsable de prendre le départ dans une bonne condition physique et en bonne santé. Il doit se conformer aux règlements existants, aux règles de la circulation et suivre les instructions des commissaires de courses. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Assurances :::

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de vols ou de dégâts matériels. La conclusion d'une assurance (maladie, accident, responsabilité civile, etc.) est l'affaire des participants. En s'inscrivant, les participants confirment être assurés pour tous les risques découlant de leur participation à la manifestation.

Course :::

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés de toute nationalité. Un classement est établi en fonction des catégories d'âges FSA. Seul les participants ayant pris le départ de la course sont autorisés à courir sur le parcours et ceci pour toutes les catégories.

Catégories :::

- **Famille :::** Course ouverte à toutes personnes de 0 à 99 ans. Chaque famille (équipe) doit être composée au minimum d'un adulte mais au maximum de quatre concurrents. Un classement alphabétique sera mis en place. Les poussettes ou autres accessoires pour bébé sont autorisés à l'usage exclusif de cette catégorie.

- **Individuel :::**
PoussinEs : 1999 et plus
EcolierEs : 1995-1998
CadettEs : 1991-1994
AdultEs : 1990 et avant

- **Relais :::**
Un relayeur ne peut parcourir deux boucles de suite sous peine de disqualification. Les passages de témoin se font uniquement dans la zone de transition prévue à cet effet. Seul les adultes peuvent participer au relais Duo.
Jeunes : 1987-1991
Adultes : 1990 et avant

Équipement :::

Dossard : le dossard doit être visible et porté à l'avant.

Vêtements : il est interdit de participer à la course torse nu.

Publicité : concernant l'espace publicitaire, l'espace libre qui se trouve sur les dossards est réservé exclusivement pour l'organisateur.

Discipline :::

Il est défendu de gêner un autre concurrent, que ce soit en le poussant, l'écartant, lui bloquant le chemin, lui sabotant son équipement, etc. *Sanction* ::: disqualification.

Chaque prise d'un raccourci sera pénalisée d'une disqualification immédiate. Si un athlète quitte le parcours, il doit le reprendre exactement au même endroit, autrement il sera pénalisé d'une disqualification immédiate. Chaque abandon est immédiatement annoncé à la direction de la course et le dossard est enlevé.

Chaque participant s'engage à faciliter le passage du coureur plus rapide lors de dépassement. Les commissaires de course ne doivent pas être gênés, insultés, et/ou importunés dans l'exercice de leurs fonctions. *Sanction*: disqualification.

Aide de tiers :::

Aucune aide extérieure, de quelque forme que ce soit, ne sera admise. Les concurrents ne peuvent pas être accompagnés par des «lièvres» ou des soigneurs, que ce soit en voiture, moto, vélo ou à pied. *Sanction*: disqualification. Toute aide physique au concurrent est défendue. Les conseils et informations de la part des soigneurs se trouvant au bord de la route sont autorisés. L'accès aux zones de transition n'est pas permis aux soigneurs personnels.

Inscription :::

Un délai d'inscription est fixé en général une dizaine de jours avant la course. Jusqu'à la clôture des inscriptions, les personnes qui se sont annoncées verront leur nom publié sur la liste figurant sur la page internet : www.noviodurun.ch.

Aucune confirmation supplémentaire ne sera délivrée.

L'organisation offre la possibilité aux coureurs de s'inscrire sur place le jour de la course jusqu'à une *heure* avant le départ de chaque course moyennant une majoration.

Résultats :::

Tous les résultats seront affichés après la fin de chaque course sur le panneau des résultats. Les résultats officiels seront également disponibles sur le site de la course ; www.noviodurun.ch, au plus tôt le lendemain de la manifestation.

Chronométrage :::

Le temps est chronométré à partir du départ du parcours jusqu'à l'arrivée. Le temps nécessaire pour les changements de coureurs, les ravitaillements est contenu dans le temps final. Les temps intermédiaires ne peuvent pas être déterminés par le système de chronométrage, seul le temps final est publié.

Temps limite :::

L'organisation est autorisée à fixer un délai aux participants pour chaque course, et cela pour des raisons de sécurité et d'organisation. Les concurrents dépassant le temps limite seront disqualifiés et écartés de la course.

Remboursement :::

En cas de désistement, la finance d'inscription ne sera en aucun cas remboursée. Il est cependant possible de rétrocéder son dossard à une tierce personne.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Litiges :::

Il est possible de protester contre le comportement d'un commissaire de course, d'un autre concurrent, contre des erreurs d'organisation de la compétition. Le recours doit être déposé auprès de l'organisateur au plus tard 15 minutes après l'arrivée de l'athlète.

Si le recours concerne le chronométrage, il doit être déposé au plus tard 30 minutes après la publication des résultats provisoires.

Un jury s'occupera des protêts avant la distribution des prix. Le jury est composé d'un responsable de la sécurité, d'un représentant de la direction de la course ainsi que d'un représentant des athlètes, désigné par le comité de la course.

Procédure :::

Les protêts doivent être formulés soigneusement par écrit (feuille A4) et signés par le participant concerné. Ils doivent ensuite être remis au responsable de la sécurité à l'attention du jury. Le protêt doit être remis au commissaire de course au plus tard 30 minutes après l'arrivée de l'athlète.

Le jury doit faire part de sa décision au participant concerné par écrit.

Un recours doit contenir les éléments suivants:

A: Nom complet de la manifestation, lieu, date

B: Nom du protestataire, adresse, no de téléphone

C: Nom du témoin, adresse, no de téléphone

D: Infraction supposée, page, section, numéro, kilomètres, etc.

E: Faits concernant l'infraction: motifs/résumé du recours

F : Conclusions

Protection des données et droit à l'image

En s'inscrivant, les participants consentent à la publication de leurs coordonnées sur la liste officielle des résultats et leur distribution sous forme imprimée ou via le site Web de l'organisateur. Cette approbation est condition à la participation à la compétition.

Les participants sont ainsi d'accord que des séquences de la manifestation soient filmées, des photos prises et des interviews sollicités sans qu'aucune demande de rémunération ne puisse être formulée. Les photos prises lors de la manifestation peuvent être publiées dans les imprimés, le matériel promotionnel et sur le site Internet. En revanche, l'organisateur s'interdit de céder le fichier des participants à des fins commerciales.

Modification :::

La course a lieu par tous les temps. L'organisateur se réserve cependant le droit d'effectuer certains changements ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure ou de directives officielles. Dans de telles hypothèses, les taxes d'inscription déjà payées seraient reportées à l'année suivante. Aucune autre requête ne peut être prise en considération.